



Lettre de Mon Village

Dans ce numéro

Actualités	P.2
Sécurité—Citoyenneté	P.5
Culture et Associations	P.6



Contacts Utiles

Mairie

85 avenue des Côtes de Bourg

www.prignacetmarcamps.fr

secretariat@prignacetmarcamps.fr

Accueil : 05.57.68.44.44

Urgence en HNO et WE

06.38.77.06.96

HORAIRES

ouverture public

Lundi / Jeudi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Mardi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00

Mercredi

14h00 - 17h30

Vendredi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Services d'Urgence

SAMU : 15

POMPIER : 18

GENDARMERIE : 17

SAMU / POMPIER : 112
(à partir d'un téléphone portable)

COMMÉMORATION

du 05 décembre 2021



Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France »

pendant la guerre d'Algérie

et les combats du Maroc et de la Tunisie

Avec protocole sanitaire en vigueur

INFO ELECTIONS

Au vu des prochaines élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022), les personnes non inscrites sur les listes électorales peuvent s'inscrire sur le site : www.servicepublic.fr

INFORMATION JOURNAL MUNICIPAL

Dans un souci d'économie et d'écologie, il est souhaitable de limiter la version papier du journal « La lettre de mon village » et de profiter de sa version dématérialisée.

En effet, le journal « La lettre de mon village » est consultable sur le site internet de la commune www.prignacetmarcamps.fr via la Rubrique « *Loisir et Culture* ».

C'est pourquoi, nous invitons les administrés qui souhaitent toujours recevoir le journal en version papier dans leur boîte aux lettres d'en informer la Mairie au ☎ 05.57.68.44.44 ou par mail à lettredemonvillage@prignacetmarcamps.fr en communiquant Nom, Prénom et Adresse Postale.

Les versions numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimées en de multiples exemplaires participent à une démarche citoyenne et plus écologique et contribuent ainsi à une meilleure valorisation et gestion des ressources de notre planète dans le cadre du développement durable.

Nous vous remercions de votre compréhension

Actualités



CAMPAGNE DE CAPTURE DE CHATS ERRANTS A L'ETAT SAUVAGE Arrêté du 26 novembre 2021



Compte tenu de la prolifération de chats errants sur la commune, en particulier au chemin du Puy, la Municipalité est dans l'obligation de prendre un arrêté (Arrêté 2021/14 en date du 26 novembre 2021). Une campagne de capture de chats errants à l'état sauvage se déroulera du **lundi 6 décembre au jeudi 9 décembre Chemin du Puy à Prignac et Marcamps**.

Les chats errants à l'état sauvage seront capturés par les services de la Fourrière Intercommunale TRANSAMIS, domiciliée à CAMPUGNAN, « lieu dit La Comteau », ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h (☎ 05.57.64.73.30 ou ☎ 06.07.12.17.39) - chenildelaforet@orange.fr

Les animaux capturés seront conduits à la Fourrière Intercommunale. Les chats réclamés seront remis à leur propriétaire contre remboursement des frais de garde et d'identification.

Les propriétaires de chats domestiques sont priés durant cette période de veiller particulièrement à leur animal de compagnie. Les chats domestiques qui durant cette période se trouveraient en liberté, doivent obligatoirement porter un collier voire un foulard, c'est à dire un signe distinctif des chats sauvages dans le but de ne pas être capturés inutilement.

La fourrière accueille les animaux capturés et les garde pendant un délai franc de 8 jours ouvrés, au terme duquel, si l'animal n'est pas réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété de la fourrière. Il peut alors être cédé gratuitement à une association de protection des animaux qui dispose d'un refuge afin de permettre son adoption par un nouveau propriétaire. L'euthanasie ne peut intervenir que si l'animal est considéré par un vétérinaire comme non adoptable, dangereux, ou trop malade.

Nous vous rappelons que les propriétaires de chats sont responsables de leur animal. Un animal de compagnie hors de la surveillance de son maître est un animal errant. Il est interdit de laisser errer les animaux domestiques, de les abandonner ou d'attirer des animaux errants avec de la nourriture.

La loi (art.L.211.19.1 du CRPM) interdit la divagation d'animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Elle considère comme chat en état de divagation (art.L.211.23 du CRPM) :

Tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Les obligations du maire sont notamment précisées dans les articles L211.21 à L211.24 du code rural.

La capture et la prise en charge d'animaux errants contribuent au maintien de la sécurité civile, de la tranquillité, de la salubrité publique et de la protection animale.

Merci de votre compréhension.

Le Maire

INFORMATION MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE Déposer mon permis de construire en ligne

A partir du 1er janvier 2022, toutes demandes d'autorisation d'urbanisme devront être déposées en ligne (SVE : Saisine par Voie Électronique). La SVE est un droit, pour les usagers qui le souhaitent, de saisir l'administration par voie électronique. Cependant, ceux-ci conservent la possibilité de déposer leurs dossiers au format papier. Un lien sera prochainement accessible sur le site internet de la commune : www.prignacetmarcamps.fr



INFO NOUVEAU SERVICE



Actualités

ENEDIS : COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité. Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Horaires des coupures :
Mardi 21 décembre 2021 de 09 h 00 à 12 h 00

Quartiers ou lieux-dits :

- | | |
|---|---|
| * 1 au 3, 95, 122 av DES COTES DE BOURG | * 1 au 7, 2 au 4 chemin DE LA PLANIOLLE |
| * 1 au 3 chemin DE PERTUS | * 1 au 5, 2, 2T chemin DE GRELOT |
| * 3 au 11, 8 au 10, 22 chemin DU PUY | * chemin DU SPALIER |
| * LIEU DIT COUBET | * 18 chemin DE CHRISTOLY |
| * lot 3 CHEMIN DE COUBET | * 1, 7 au 9, 2, 6 chemin DU PORT D'ESPAU |
| * 5A SIGADINE | * 1, 9 au 13, 2, 6 au 16, 20 au 34, 38, 10B, 32T chemin DE GRANDE CAZELLE |
| * 6 chemin DE LA MOTTE | * 1 au 13, 19, 2 au 8, 12 au 14, 6B, 8B chemin DE COUBET |
| * METEO 1, LD LES MUGRONS | * 4 LIEU DIT MUGRON |

COMMÉMORATION du 11 Novembre 2021

Ce jeudi 11 novembre 2021, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont commémoré les morts pour la France et le 103ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. Cette traditionnelle cérémonie s'est déroulée selon le protocole sanitaire en vigueur.

Le 1er édile a rendu un hommage particulier à l'Ordre de la Libération dont le dernier des Compagnons, Hubert GERMAIN disparu cette année à l'âge de 101 ans a été inhumé au Mont-Valérien (Hauts de Seine).

Principal lieu d'exécution des résistants et d'otages en France durant la Seconde Guerre mondiale, le corps d'Hubert GERMAIN repose dans la crypte du Mémorial de la France Combattante.

Après lecture par les jeunes des soldats de nos villages morts pour la France aux monuments de Marcamps et de Prignac, une minute de silence a été observée. L'hymne national « La Marseillaise » a été entonnée à capella guidée par Madame Valérie PHILIPIN, artiste lyrique.

Le Conseil Municipal tient à remercier chaleureusement Madame Geneviève RENARD d'avoir honoré de par sa présence cette cérémonie.



Actualités

Le "Nez" de GRDF dans les rues de Prignac et Marcamps

GRDF inspecte le réseau de gaz naturel avec un « Véhicule de Surveillance des Réseaux »

La commune de Prignac et Marcamps possède plus de 9 kms de réseau de distribution de gaz naturel qui alimentent plus de 171 usagers. Il y a quelques jours, GRDF a vérifié la totalité du réseau de la commune, avec un Véhicule de Surveillance Réseau, dans le cadre de sa politique de sécurité.

Véritable laboratoire embarqué, ce véhicule est capable, en roulant à une vitesse pouvant atteindre 25 km/h, de repérer une odeur de gaz extrêmement faible et de la localiser avec une grande précision grâce à ses ordinateurs de bord, quel que soit le revêtement de la chaussée. Les informations ainsi recueillies peuvent être communiquées dans les plus brefs délais à une équipe d'intervention pour effectuer les réparations sur le réseau, si nécessaire.

Dans les zones non accessibles au véhicule, des techniciens GRDF parcourent à pied le réseau de gaz naturel, équipés d'appareils portatifs de détection.

Comment ça marche ?

- 1 - Deux hommes à bord : le conducteur et le technicien analyste GRDF.
- 2 - Le véhicule aspire l'air ambiant, en « reniflant » la chaussée grâce à des capteurs situés à l'avant du véhicule, au plus près du sol.
- 3 - Les informations recueillies par les capteurs sont analysées par un détecteur de méthane embarqué dans le véhicule. Les données analysées s'affichent instantanément sur l'ordinateur du technicien.
- 4 - En cas de présence suspecte de gaz, le technicien à bord du véhicule est averti par un bip sonore.
- 5 - Le technicien procède à une série d'analyses complémentaires.
- 6 - Dans tous les cas, une équipe d'intervention se déplace sur le site, et si besoin, réalise les réparations nécessaires.
- 7 - Tout au long du parcours, les informations recueillies sont automatiquement enregistrées de manière informatique.

GRDF investit 1 million d'euros par jour pour garantir la sécurité des 200 750 kms de canalisations de gaz naturel en France.

Chaque année, GRDF établit un plan de maintenance préventive du réseau de gaz naturel et identifie les canalisations qui doivent être inspectées par le « Véhicule de Surveillance Réseau ». C'est environ 75 000 kms de canalisations de gaz naturel qui sont ainsi vérifiées au moyen de ces véhicules, sillonnant tout le territoire.

Cette démarche préventive fait partie des nombreuses actions que GRDF réalise au quotidien sur le réseau de distribution afin de garantir une sécurité maximale des personnes et des biens.



Le VSR en bref:

- Capable de détecter la moindre particule de méthane présente dans l'air : à partir d'une particule par million (ppm)
- Vitesse de circulation : 40 km/heure
- Coût : 100 000 euros



Le saviez-vous ?

Une énergie d'avenir de plus en plus verte

GRDF, distributeur de gaz naturel, quel que soit le fournisseur, achemine dans le réseau un nouveau gaz : le biométhane.

Ce gaz vert est produit par des producteurs locaux à partir de déchets organiques d'origine agricole, industrielle ou ménagère.

Il a les mêmes caractéristiques que le gaz naturel et permet de se chauffer, cuisiner ou se déplacer, dans un plus grand respect de la planète. L'objectif est d'atteindre 30 % de gaz vert en circulation dans les réseaux gaz d'ici à 2030.

Sécurité - Citoyenneté

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans en 2022 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite dans un dispositif de volontariat existant.

LES OBJECTIFS



Faire vivre les valeurs républicaines



Renforcer la cohésion nationale



Développer une culture de l'engagement



Accompagner l'insertion sociale et professionnelle



1

Séjour de cohésion

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département

LES ÉTAPES CLÉS



2

Mission d'intérêt général

- ✓ 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

3

Engagement volontaire

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans

S.N.U

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Conditions d'inscription

- * Être de nationalité française
- * Avoir entre 15 et 17 ans
- * Être disponible au moment du séjour de cohésion : sans brevet ni bac

Contacts au SDJES

•Audrey Perry, cheffe de projet

–Audrey.perry@ac-bordeaux.fr, 05.40.54.73.49

–Isabelle Caniaux, référente MIG

–Isabelle.caniaux@ac-bordeaux.fr, 05.40.54.73.48

•Pascale Rebaud, suivi administratif

–Pascale.rebaud@ac-bordeaux.fr, 05.40.54.73.56

www.snu.gouv.fr



Culture - Associations

SAMEDI 4 DÉCEMBRE
20H - SALLE DES FÊTES
PRIGNAC ET MARCAMP

2€ LE CARTON
10€ LES 6 CARTONS
15€ LES 10 CARTONS

LOTO

DE NOMBREUX LOTS
A GAGNER !

Nuit en hébergement insolite,
Nintendo Switch,
Bons cadeaux,
Ciné-resto pour deux,
Vins, Soins,
Et pleins d'autres encore...

BUVETTE &
GOURMANDISES SUR PLACE

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Organisé par l'APE Les p'tits cro-magnons



DES NOUVELLES DU NOUVEAU ROMAN DE LISE FAURE FEZAS

« Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement tous les lecteurs de mon premier roman « Secrets dévoilés » sorti en mars dernier et qui a reçu un accueil chaleureux.

Je sais que vous étiez nombreux à espérer une suite !

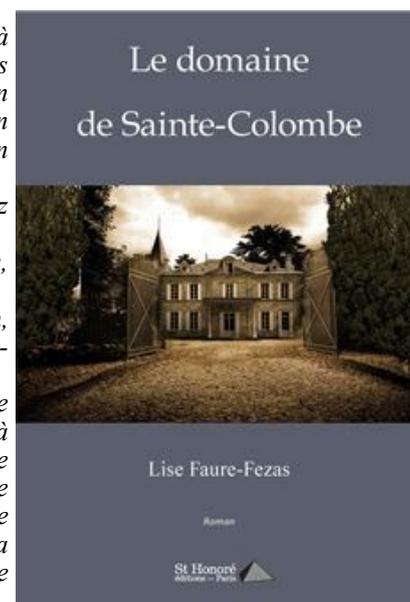
Et bien ! Soyez rassuré(e), elle est arrivée...

En effet, mon second roman, « Le domaine de Sainte-Colombe » est disponible.

Vous le trouverez sur le site des Editions Saint Honoré, à l'espace culturel du centre Leclerc de Blaye, à la librairie « L'exquise » à Saint-André de Cubzac ainsi qu'à la bibliothèque municipale de Prignac et Marcamps.

Bonne lecture et joyeuses fêtes de fin d'année. »

Lise FAURE-FEZAS



A MEDITER

La fin du monde

Un beau matin, un petit lapin sortit de bonne heure de son terrier et vit le soleil qui rougissait, pareil à une énorme boule de feu à l'horizon. Comme il n'était pas bien réveillé, cette énorme lueur l'effraya. « Et si la terre était en feu ? Et si c'était la fin du monde ? » Juste à ce moment-là, une pomme tomba de l'arbre et le bruit lui sembla un coup de tonnerre. Il ne lui en fallut pas plus. Aussitôt, il détalait à toute vitesse en s'écriant : - Au secours ! Au secours ! C'est la fin du monde !

Alors tous les autres lapins se mirent à courir, entraînant dans leur course les autres animaux qu'ils croisaient.

- Où allez-vous ? Où allez-vous ? Demandèrent les cerfs, les sangliers et les buffles.

- Vite, vite, il faut fuir ! La terre est en feu ! C'est la fin du monde !

Et le troupeau des bêtes affolées grossissait sans cesse, galopant vers l'ouest, cherchant à échapper à on ne sait quel péril. Dans leur course effrénée, ils croisèrent le lion, roi des animaux. Avec sa voix de tonnerre, celui-ci réussit enfin à les arrêter :

- Où allez-vous tous ainsi ?

- Seigneur, laissez-nous, murmura une bête. Il faut fuir. C'est la fin du monde.

- Qui a dit cela ?

- On l'a vu, Seigneur !

- Qui l'a vu ?

Alors le petit lapin osa s'avancer :

- Moi, Majesté. En sortant de mon terrier, j'ai vu une grande lueur et entendu un grand bruit.

Le lion calma les esprits et amena toutes les bêtes jusqu'au terrier du lapin.

À ce moment-là, une nouvelle pomme tomba de l'arbre, faisant sursauter le petit lapin.

- C'est donc cela, ta fin du monde ?

Et toutes les bêtes rirent de bon cœur.

Mais le lion leur fit la leçon :

La prochaine fois, vous tous, ne croyez que ce que vous voyez de vos propres yeux.

(d'après un conte bouddhique)

Culture - Associations



**MARCHE DE
NOEL**

LE SAMEDI 11 DECEMBRE

A PRIGNAC ET MARCAMP
PLACE DE LA SALLE DES FÊTES
LES FESTIVITES DEBUTERONT
A 10H ET TERMINERONT A 17H30
PASSAGE DU PERE NOËL
VERS 16H SI LES ROUTES NE
SONT PAS TROP
ENNEIGÉES!!!!!!

JOYEUX NOEL

Organisé par l'ACCA de Prignac et la municipalité

Culture - Associations



HALLOWEEN

Dimanche 31 octobre a eu lieu Halloween sur notre commune. Et malgré le mauvais temps, les sorcières et les monstres sanguinolents avaient formé une horde sur le parking de l'école.

Affamés et prêts à bondir sur n'importe quelle nourriture, ils se sont mis en chasse pour rassasier leur appétit féroce.

La récolte fut particulièrement bonne et les bonbons ont coulé à flot.

Merci à tous les habitants pour leur participation aussi bien pour les bonbons que pour leurs décorations et déguisements.

Et merci aussi au groupe (« les sorties des P'tits mammouths ») monté par un papa de la commune qui a eu cette bonne idée. N'hésitez pas à retrouver cette page sur Facebook pour suivre les sorties qu'il organise.

Halloweenement votre !!!!



Tiffany BERARD

Conseillère Déléguée Culture, Vie locale et Vie associative

COMITE DES FÊTES

Après la mise en sommeil en 2018 de la société des fêtes de notre commune; à la suite de l'abandon de la fête locale par les forains ainsi que les manifestations en déclin puis le confinement avec la pandémie: beaucoup de facteurs qui nous ont amenés à cette décision.

Suite à une légère amélioration de la situation, le bureau a décidé de relancer le comité des fêtes en proposant de nouvelles activités telles que soirées à thèmes, concert et autres. Propositions qui seront débattues lors d'une prochaine réunion avec le concours de la municipalité. Espérant que le début de cette accalmie sanitaire nous permettra d'aboutir à nos projets.

Nous vous disons à très bientôt avec le plaisir de se retrouver dans nos manifestations. Cordialement

Le Bureau